

La liste civile du Bas-Canada (1794-1812) : Un essai d'économie historique

Gilles Paquet and Jean-Pierre Wallot

Volume 23, Number 2, septembre 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302872ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302872ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paquet, G. & Wallot, J.-P. (1969). La liste civile du Bas-Canada (1794-1812) : Un essai d'économie historique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(2), 209–230. <https://doi.org/10.7202/302872ar>

LA LISTE CIVILE DU BAS-CANADA (1794-1812): UN ESSAI D'ÉCONOMIE HISTORIQUE *

I — Introduction. II — Economie publique: un cadre de référence. III — Economie publique du Bas-Canada: un coup d'œil. IV — Subsidés, liste civile et conflits dans le Bas-Canada. V — La liste civile: une analyse quantitative. VI — Deux types de patronage: un test statistique. VII — La liste civile: microcosme d'une situation globale. VIII — Conclusion.

Appendices: (A) Note sur les données;
(B) Note sur les techniques d'analyse.

“La Chambre . . . s'est imaginée . . . [qu']elle jouirait . . . d'un contrôle absolu sur le paiement des salaires des officiers du gouvernement . . . dans le but de placer ces officiers sous sa dépendance et d'exercer ainsi . . . un ascendant complet sur le pays.”
(Craig à Liverpool, 30 mars 1810)

I — Introduction

Le présent mémoire veut être un propos d'étape. Nous avons présenté ailleurs le croquis de l'étude systématique que nous avons amorcée sur l'économie et la société bas-canadiennes au tournant du XIXe siècle.¹ Cependant, le cadre de référence de cette enquête s'affine à mesure que progressent nos recherches.

* Texte révisé d'une communication au congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), à Ottawa, le 9 novembre 1968. Nous remercions nos assistants de recherche Kerry Fraser et Peter Sadlier-Brown. Ce mémoire est le résultat de recherches entreprises dans le cadre d'une étude d'économie historique sur le Bas-Canada (1792-1812) qui se poursuit grâce à des subventions du Conseil des Arts du Canada, du Musée de l'Homme du Canada, de l'Université Carleton (Ottawa) et de l'Université de Montréal.

¹ Cf. trois documents qui abordent de façon complémentaire le problème des dimensions de notre étude de l'économie et de la société bas-canadiennes, entre 1792 et 1812: Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, “Lower Canada, 1792-1812: Elements for a Quantitative Study (Preliminary Findings)”, communication présentée au Colloque de statistique de l'ACSP, à Ottawa, le 10 juin 1967; “Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada (1793-1812)”, *Revue d'histoire de l'Amérique française* [RHAF], 21 (1967-1968): 447-473; “Canada 1760-1850: anamorphoses et prospective”, *Cahiers de Ste-Marie* (à paraître).

Il nous a donc semblé utile, dans cette première section, d'esquisser rapidement la physionomie générale du projet plus vaste dans lequel s'encastre notre examen de la liste civile.

L'histoire globale, au sens de Braudel, vise essentiellement à reconstituer l'évolution d'une société dans le contrepoint dialectique d'un ensemble de dimensions interdépendantes : depuis l'économique et le politique jusqu'aux mentalités et aux idéologies qu'a secrétées et qui ont pétri cette société. En ce sens, l'histoire globale s'apparente à l'anthropologie qui, elle aussi, table sur une approche globale à une réalité sociale pluridimensionnelle. L'une et l'autre disciplines s'attaquent donc à une tâche difficile, dont la première étape doit être de proposer un découpage des phénomènes scientifique et apte à capter le vécu tout en structurant la pensée analytique.²

Jusqu'ici, nous avons tenté d'investir cette totalité du vécu par le biais de travaux plus ou moins intégrés,³ sorte d'offensives empruntant divers couloirs correspondant au large éventail des dimensions de la réalité. L'une de ces approches parcellaires part explicitement d'un modèle économique. Ce dernier entend découper l'économie en trois grands secteurs et l'appréhender à quatre niveaux.

D'une part, on peut départager une économie concrète en trois secteurs imbriqués les uns dans les autres, mais facilement repérables : *les relations économiques internationales* où s'in-

² Pour une discussion plus élaborée des relations entre l'anthropologie et ce que, avec Braudel, nous nommons "histoire globale", voir Karl Polanyi, *Primitive, Archaic and Modern Economics* (New York, 1968), part I. En ce qui a trait au problème du découpage des phénomènes, voir G.-G. Granger, *Pensée formelle et Sciences de l'Homme* (Paris, 1960), ch. IV.

³ Aux recherches économiques et épistémologiques mentionnées dans la note 1, il faut ajouter des travaux sur les idéologies (John Hare et J.-P. Wallot, *Les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810* (Montréal, 1967); colloque du Groupe de recherche sur les idéologies dans la société canadienne-française (GRISCAF), en septembre 1969, sur "le Canada et la Révolution atlantique"), les luttes politiques, sociales et ethniques (J.-P. Wallot, "La Crise sous Craig (1807-1811) : Nature des conflits et historiographie", *Rapport annuel de la Société historique* (1967) : 58-74), enfin la démographie historique (H. Charbonneau, *et al.*, "La Démographie historique au Canada", *Recherches sociographiques*, 8 (1967) : 214-217).

sère cette économie précise, l'*économie domestique privée* et l'*économie publique*. Ces segments coïncident en gros avec les catégories utilisées encore aujourd'hui dans les recherches sur les économies modernes. D'autre part, on peut aborder et analyser ces fragments de l'économie à différents niveaux. François Perroux a suggéré une recherche économique à quatre niveaux correspondant à un approfondissement graduel de l'analyse.⁴ Celle-ci procède depuis une *vision*, acte pré-analytique et sorte d'arrangement provisoire des objets de l'enquête, vers une *formalisation* "présentée comme parfaitement neutre et capable d'accueillir tous les mobiles et toutes les conduites",⁵ mais le plus souvent tributaire d'une série de mobiles hédonistiques et de conduites congrues. Un élargissement des concepts conduit à l'examen des *motivations*: dans cette étape ultérieure, il s'agit de faire certaines reconstructions et de scruter explicitement les différentes motivations sans restreindre *a priori* la gamme des mobiles possibles.⁶ Enfin, au quatrième niveau, l'on observe la forme concrète des règles du jeu, l'*institution*. Dans ce cadre, les institutions deviennent en quelque sorte l'espace-lieu de ce que Perroux appelle les "armistices sociaux", la résultante temporaire des luttes et des conflits entre groupes.⁷

⁴ Il s'agit là d'une idée déjà ancienne de François Perroux, dont les premières traces remontent à certains travaux des années 1940 (*La Valeur*, Paris, 1943), mais que l'auteur a finalement formalisée dans *Economie et société* (Paris, 1960).

⁵ *Ibid.*, 15.

⁶ En conjonction avec ces motivations, il faudrait préciser des rationalités diverses et des efficacités correspondantes (voir Alfred Schuetz, "The Problem of Rationality in the Social World", *Economica*, N.S., 10 (1943): 130-149). Il n'est pas question, ici de passer en revue ces conduites et ces mobiles parallèles (voir les divers travaux de Thorstein Veblen; aussi l'étude sur la "chevalerie" économique d'Alfred Marshall ("The Social Possibilities of Economic Chivalry", *The Economic Journal* (mars 1907), qui illustre bien ce point).

⁷ Il y aurait beaucoup à dire sur les institutions comme technologie sociale, comme résultante, terrain et enjeu des conflits sociaux. En un sens, une économie concrète est "l'institutionnalisation" des processus de transactions et de transformations qui définissent l'activité économique; comme nous le verrons plus loin, les luttes et les conflits sociaux se livrent le plus souvent autour d'institutions spécifiques qui ne forment qu'un élément de la technologie sociale. Voir Karl Polanyi, "The Economy as Instituted Process", in K. Polanyi, *op. cit.*; Mancur Olson Jr., *The Theory of Collective Action* (Cambridge, 1965).

Cette double classification (trois secteurs, quatre niveaux d'analyse) se croise en une grille utile (tableau I) pour situer nos travaux sur le Bas-Canada.

TABLEAU I
Schéma d'analyse

Niveaux d'analyse ↓	Secteurs → international	domestique privé	public
Vision:	A	E	I
Formalisation:	B	F	J
Motivation:	C	G	K
Institution:	D	H	L

Sans sortir de leur sphère de compétence, les économistes peuvent prospecter tout le champ couvert par cette grille. Toutefois, il faut bien admettre que trop souvent, ils ont circonscrit le terrain de leurs explorations aux deux premiers paliers d'analyse. En outre, leur investigation de l'économie publique est d'origine relativement récente. Le gros des analyses économiques avant les années 1930 ont porté sur les cellules A - B - E - F.

Nos travaux d'économie historique sur le Bas-Canada, au tournant du XIXe siècle, ambitionnent de construire une vue synthétique de cet ensemble de segments⁸ avant de chercher à déborder sur le politique, le social et le mental comme tels. Cependant, il est sûr que certaines portions de notre schéma nous pousseront vers des champs mitoyens. C'est le cas pour le présent mémoire qui traite d'un problème d'économie publique, la liste civile: institution qui constitue l'un des lieux de cristallisation des luttes et des conflits dans le Bas-Canada entre

⁸ Nous avons déjà soumis certains résultats préliminaires dans chacun des trois secteurs (voir note 1). En outre, nous sommes à préparer une étude sur les relations économiques internationales du Bas-Canada pour la période: elle devrait être complétée à l'automne 1969. Les travaux dans les trois secteurs seront ensuite intégrés à l'intérieur d'une étude plus vaste et aussi totale que possible de l'économie bas-canadienne (1792-1812).

1792 et 1812. C'est ainsi que par le biais de l'*économie généralisée*,⁹ on peut accéder à des réalités extra-économiques.

Loin de nous l'idée d'espérer rebâtir tout l'édifice social à partir d'un problème particulier: la liste civile n'est que l'une des institutions de l'économie publique bas-canadienne. Toutefois, elle se prête admirablement bien à une première exploration de l'économie publique dans un cadre d'histoire globale. Ses liens avec le politique, le social, le mental et l'ethnique transparaissent plus clairement lorsqu'on la replace à l'intérieur des luttes de plus en plus acerbes pour le contrôle des subsides ou qu'on examine la place et les interprétations contradictoires que lui consacre l'historiographie.¹⁰

Notre plan, dans les prochaines sections, consistera d'abord à mettre en place un cadre d'analyse de l'économie publique (II); puis, après avoir retracé l'évolution de la structure des finances publiques du Bas-Canada entre 1792 et 1812 (III), à établir clairement la nature et l'importance de la liste civile à l'intérieur de la hiérarchie des subsides et au cœur des conflits qui déchirent le Bas-Canada au tournant du XIXe siècle (IV); dans un troisième temps, nous recourrons à une analyse quantitative de la liste civile durant cette période (V) et à un test statistique pour déterminer les types de patronage en vigueur dans la colonie en ce qui a trait aux pensions et aux emplois (VI). Enfin, nous tenterons de relier à la situation globale, organique et vivante, le problème spécifique de la redistribution

⁹ L'expression est de Merleau-Ponty, encore qu'elle ait été reprise par François Perroux ("La Méthode de l'économie généralisée et l'économie de l'homme", *Economie et Civilisation* (Paris, 1958), t. II, chap. 5) et que nous lui conférons ici une signification encore plus riche. Cette méthode entend, par un élargissement continu des concepts, passer d'une approche parcellaire à une vue globale. "L'économie cherchée n'est pas une économie d'emblée générale; elle est peu à peu généralisée... en quelque stade que ce soit, elle est en voie de généralisation." (*Ibid.*, 103-104). En ce sens, également, notre mémoire est un propos d'étape.

¹⁰ Il serait trop long d'aligner ici une bibliographie même sommaire sur le problème des subsides et de la liste civile. Il faut lire, à tout le moins, Helen Taft Manning, "The Civil List of Lower Canada", *Canadian Historical Review* [CHR], 24 (1943): 24-27; *idem*, *The Revolt of French Canada (1800-1835). A Chapter in the History of the British Commonwealth* (Toronto, 1962); D.G. Creighton, "The Struggle for Financial Control in Lower Canada", *CHR*, 12 (1931): 120-144; T. Chapais, *Cours d'Histoire du Canada* (8 vol., Québec, 1919-1934), tomes 2 et 3.

des ressources posé par la liste civile (VII). Pour éviter une surcharge du texte, nous avons relégué aux appendices deux notes sur la collecte des données et sur les techniques d'analyse utilisées.

II — Économie publique : un cadre de référence

L'étude des phénomènes d'économie publique consiste à détailler et à expliquer les activités économiques du secteur gouvernemental. L'appareil gouvernemental constitue une technologie sociale dont se dote une société afin d'exécuter certaines tâches collectives : tâches que ne sauraient entreprendre ou mener à bonne fin les individus pris isolément et laissés à eux-mêmes. C'est donc au nom de l'intérêt général, du bien commun, qu'une société va se forger un appareil de coopération qui lui permette de se déplacer depuis une position X, sorte de résultante de l'agrégation des décisions individuelles par le jeu spontané de la "main invisible" du marché, vers une position Y qu'on estime plus désirable, mais qu'on ne peut atteindre que par la voie de la collaboration, d'une action collective concertée. Une théorie de l'économie publique précise d'abord les conditions qui régissent la délégation, par des individus rationnels, d'un certain nombre de tâches au gouvernement. Ensuite, elle spécifie les règles qui guident les gouvernements dans les choix qu'ils doivent faire à l'intérieur de leurs activités.¹¹

D'une part, le rôle de l'État dans une société donnée dépend dans une large mesure de l'idéologie politique du temps et du lieu. Si l'on peut dire que certaines déficiences et défaillances dans les mécanismes d'allocation des ressources appellent une intervention de l'État, encore faut-il que celui-ci repère ces défaillances et qu'à ses yeux elles fondent la nécessité de son intervention. Voilà où l'État peut fort bien ne pas assumer le rôle que la théorie économique voudrait lui assigner. La notion d'avan-

¹¹ La liste des travaux économiques relatifs à une théorie des gouvernements est trop longue pour qu'on tente de la dresser ici. Mentionnons, aux fins de référence, certains travaux récents : J.M. Buchanan et G. Tullock, *The Calculus of Consent* (Ann Arbor, 1962) ; A. Downs, *An Economic Theory of Democracy* (New York, 1957) ; D. Braybrooke et C.E. Lindblom, *A Strategy of Decision* (New York, 1963) ; W.J. Baumol, *Welfare Economics and the Theory of the State* (2e éd., Londres, 1965).

tage collectif retenu par lui constitue une norme qu'il distille à partir du réel. Or cette norme, fortement sinon exclusivement infléchie par l'idéologie du temps, peut fort bien lui dicter un degré d'intervention sous-optimal ou sur-optimal ou un type d'intervention inadéquat.¹²

D'autre part, si l'État décide d'intervenir, fût-ce comme simple régulateur de la contrainte publique ("loi et ordre"), il reste à fixer les règles qui vont le conduire. Pour fonctionner, il a besoin de ressources qu'il doit tirer de quelque part. Ses activités auront un impact et une incidence différenciée sur tout le système social, souvent même, un effet discriminatoire. Il se peut, en effet, que les politiques gouvernementales soient telles qu'elles répandent sur toute la population, de façon égale, les bénéfices des services publics et le fardeau fiscal essentiel à leur financement. Mais, le plus souvent, cet équilibre ne se réalise pas de façon automatique. Des groupes de pression influencent la définition des services publics et des charges fiscales et l'orientent donc vers le mieux-être de certains d'entre eux. De fait, même si cette dernière n'est pas conçue explicitement pour avantager un sous-groupe donné, rarement le rapport bénéfice/coût est-il identique pour chaque strate de la population. Il faut donc que l'État élabore une stratégie qui soit consciente de ces incidences. D'un autre côté, pour la régie efficace des activités qui lui sont dévolues, il doit obéir à un certain nombre de règles de comportement.¹³ Voilà autant de dimensions que doit embrasser une théorie de l'économie publique.

Les documents fondamentaux pour l'étude de l'économie publique, ce sont évidemment les comptes publics. On y retrouve un résumé des fonctions prises en charge par l'État, un relevé de l'importance de chacune en terme des ressources qu'elle accapare et la structure des revenus gouvernementaux. Il en émane donc une explicitation de la solution institutionnelle et financière

¹² G. Paquet, *Critères de choix*, t. VII du *Premier Rapport* du Comité de recherche sur l'assurance-santé (janvier 1966); aussi "L'Etat et ses choix", *Maintenant*, n° 63 (mars 1967).

¹³ Roland N. McKean, *Public Spending* (New York, 1968). Ces règles de comportement visent à assurer une efficacité maximale à l'action de l'Etat dans la poursuite de ses buts, quels qu'ils soient.

arrêtée par l'État face aux desiderata de la population et aux contraintes technologiques et idéologiques qui délimitent le monde des possibles. Voilà où l'analyse démasque la fausse conscience de l'État ou dévoile sa vue claire des faits; voilà où l'on peut discerner *ex post* la stratégie d'un gouvernement qui, dans et par la taxation ainsi que les dépenses publiques, a maçonné jusqu'à un certain point une société conforme à ses aspirations.¹⁴ Les comptes publics permettent donc de déceler et le rôle du gouvernement et les règles qui orientent ses options.

Le présent mémoire ne veut pas débattre la question de ce qui aurait dû tomber sous la responsabilité du gouvernement dans le Bas-Canada au tournant du XIXe siècle. Nous nous contenterons d'élucider certains de ses comportements et de détecter certaines règles qui semblent avoir présidé à ses choix tels que les révèlent¹⁵ les comptes publics. Pour ce faire, nous ferons appel à la théorie moderne des finances publiques qui distingue trois grandes espèces ou branches d'opérations de l'État à l'intérieur de l'économie. Ce découpage correspond à trois types d'activités du gouvernement — allocation des ressources, distribution du produit, stabilisation du fonctionnement de l'économie — liées à la poursuite d'une hiérarchie de fins plus ou moins enclenchées. Il permet une différenciation utile des divers rôles de l'État.¹⁶

¹⁴ Cette autopsie des choix de l'Etat à partir des résidus statistiques cueillis dans les comptes publics ne permet pas toujours une analyse aussi poussée qu'on le voudrait des intentions et des mobiles. Dans des périodes plus récentes, les gouvernements présentent généralement des estimations budgétaires, sortes de solutions proposées *ex ante* aux conflits anticipés entre les désirs du public et les contraintes qui les bornent, (R.M. Will, *The Budget as an Economic Document* (Ottawa, 1966); pour une analyse du processus qui mène à ces choix et du réseau de relations sociales et politiques qu'il implique, voir A. Wildavsky, *The Politics of the Budgetary Process* (Toronto, 1964). Malheureusement, ce type de document n'existe pas à l'époque qui nous intéresse, hormis pour une timide tentative en 1795 (*Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada [JCABC]* (1795), 97-102). Aussi serons-nous forcés de procéder à une analyse *ex post facto*.

¹⁵ Il faut bien entendre que nous chercherons des hypothèses en accord avec les choix de l'Etat. Nous postulons donc que ce dernier poursuit une politique rationnelle et que ses choix "révèlent" pour ainsi dire ses préférences.

¹⁶ R.A. Musgrave, *The Theory of Public Finance* (New York, 1959), chapitre 1.

La *première* branche des opérations du gouvernement effectue les ajustements jugés nécessaires dans le mécanisme d'allocation des ressources. Ces ajustements ont pour but de réaliser plus efficacement et plus pleinement le mieux-être des individus, *soit* en corrigeant les déficiences du marché et en veillant au bon fonctionnement du jeu spontané des échanges¹⁷ (i.e. en maintenant entre les agents économiques un réseau de communication et de signalisation souple qui assure une plus complète satisfaction de leurs *besoins privés*, quels qu'ils soient), *soit* en assurant une pondération adéquate dans l'allocation des ressources aux *besoins collectifs* et aux *besoins sociaux prioritaires*.¹⁸ En effet, il ne suffit pas de garantir un système de signalisation efficace pour la satisfaction des besoins privés; il existe des desiderata collectifs tout aussi réels que les premiers, mais qui ne peuvent être satisfaits par les mécanismes d'échange sur le marché. De là la formation de "clubs" qui vont permettre aux groupes d'accéder à ces biens non privés. Dans certains cas, le club de dimension optimale englobe toute la collectivité,

¹⁷ F.M. Bator, "The Anatomy of Market Failures", *Quarterly Journal of Economics*, 72 (août 1958): 351-379; aussi A.E. Kahn, "The Tyranny of Small Decisions: Market Failures, Imperfections, and the Limits of Economics", *Kyklos*, 19, fasc. 1 (1966): 23-45.

¹⁸ Cette seconde fonction soulève quelques problèmes. En effet, les termes que nous utilisons ici n'ont pas de connotation précise pour l'historien. Disons que les trois catégories proposées correspondent à des catégories bien connues de la théorie des finances publiques (voir R.A. Musgrave, *op. cit.*): "private wants", "social wants", "merit wants". Or le mot anglais WANT a deux sens généraux: d'une part, celui de lacune ou de besoin, et d'autre part, celui de desiderata (D. Braybrooke, "Skepticism of Wants, and Certain Subversive Effects of Corporations on American Values" in S. Hook, ed., *Human Values and Economic Policy* (New York, 1967). Cette même ambiguïté survit derrière le mot BESOIN que nous avons employé ici. Nous avons utilisé "besoins privés", "besoins collectifs" et "besoins sociaux prioritaires" pour saisir les mêmes sens. Les premiers sont enracinés dans les désirs explicités et articulés par les citoyens. Les seconds sont "ressentis et exprimés par le groupe social lui-même" (A. Barrière, *Politique financière* (Paris, 1959), 33 *sqq.*), mais ils ne peuvent être satisfaits par le jeu spontané des échanges. Leur satisfaction nécessite la formation de clubs qui coagulent cette "demande collective" et organisent la technologie sociale pour la satisfaire. Il faut considérer les troisièmes comme des besoins plus ou moins latents, mais qui sont explicités par un choix politique. Plus précisément, les besoins sociaux prioritaires sont tels parce que l'État les veut tels: ils procèdent donc plus strictement des préférences des définisseurs de situation et reflètent leurs options sociales et idéologiques. Cependant, le plus souvent, l'État cherche à justifier ces besoins par l'inconscient collectif des sujets duquel il dit les avoir extraits.

et la tâche de satisfaire ses *besoins collectifs* revient donc à l'État.¹⁹ Mais ce dernier peut dépasser ce rôle de sismographe des besoins collectifs et d'organisateur de la technologie pour les satisfaire, et se muter en quelque sorte en psychanalyste de la société. Ce faisant, il cherche à prescrire ce dont la société en question a besoin. Il ne s'agit plus d'enregistrer les desiderata du public, mais bien de déterminer ce que la société désirerait si chacun de ses membres avait une vue totale et complète des choses. Ces *besoins sociaux prioritaires* peuvent donc être tirés d'un inconscient collectif; mais ils n'existent en fait que par l'opération de l'État.

La *seconde branche* des opérations du gouvernement apporte les ajustements crus nécessaires à la distribution des revenus et de la richesse. L'allocation des ressources, en effet, vise à produire un ensemble de biens et de services qui puisse combler les divers besoins dans la mesure du possible; mais il reste alors à résoudre le problème de la répartition de ce produit hétérogène entre les individus et les groupes qui les requièrent. Les décisions de la première branche spécifient évidemment une distribution des revenus. Cependant, la population ou l'État peut fort bien juger cette distribution non souhaitable et vouloir en instaurer une autre. La seconde branche travaille donc à l'établissement d'un état de choses réclamé soit par un besoin collectif, soit par un besoin social prioritaire défini par l'État. Mais la société ne jouit pas du canal nécessaire pour signaler constamment et directement ses préférences collectives.²⁰ C'est donc l'État qui doit interpréter les vœux confus de la population et en

¹⁹ Non point exclusivement à l'État cependant. Correspondant aux divers degrés de "collectivité" des besoins et des biens qui satisfont ces besoins, l'on pourra imaginer des groupes et clubs de diverses tailles qui pourront prendre en main la satisfaction de leurs besoins collectifs. Voir M. Olson jr, *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups* (Cambridge, 1965); J.M. Buchanan, "An Economic Theory of Clubs", *Economica*, N.S., 32 (février 1965): 1-14. Pour une application de cette idée dans le contexte de l'histoire économique canadienne, voir A. Faucher et G. Paquet, "L'expérience économique du Québec et la Confédération", *Journal of Canadian Studies*, 1 (novembre 1966): 16-30.

²⁰ Par le système des partis et le mécanisme électoral, l'appareil politique canalise une partie des désirs de la population vers les leaders. Mais ces "directives" souvent confuses et officieuses, toujours intermittentes, laissent à l'État une grande latitude de manœuvre.

extraire la distribution souhaitée. Ce faisant, il a le loisir de reconnaître ou non la légitimité des requêtes (formalisées ou implicites) de certains groupes. Ici encore, il ne saurait manœuvrer en toute liberté. En effet, un changement dans la distribution des revenus et de la richesse peut fort bien être commandé par des pressions sociales qu'il ne peut ignorer, ou encore s'avérer une manœuvre destinée à désamorcer certains mouvements sociaux. À toutes fins utiles cependant, il faut considérer les buts de la seconde branche comme la concrétisation des besoins sociaux prioritaires de redistribution à l'intérieur de bornes définies par l'équilibre du système social.²¹

La *troisième branche* des opérations du gouvernement voit à maintenir aussi stables que possible les niveaux de l'activité économique, de l'emploi et des prix. En un sens, cette fonction est seconde: elle tend à garder aussi calme que possible le milieu dans lequel se prennent les autres décisions (publiques et privées).²²

Pour s'acquitter de ces fonctions qui, de toute évidence, se conjuguent en un tout, l'État a recours à un ensemble de politiques de dépenses que l'on peut grossièrement répartir en deux catégories: *celles qui consomment des ressources* et *celles qui n'en consomment pas*.²³ L'État peut en effet ou bien acheter des biens

²¹ Il ne faudrait pas en conclure que la stabilité sociale est elle-même un bien absolu. Pour réaliser une distribution jugée désirable des revenus et de la richesse, l'État peut fort bien se voir forcé de remettre en question le travail de la première branche, i.e. de faire des ajustements dramatiques à l'appareil de production et d'allocation des ressources. C'est le sens même des expériences de planification. Faute de quoi, certains buts de distribution perçus comme souhaitables par la population peuvent conduire cette dernière à renverser un État qui se refuse à les poursuivre.

²² Pour autant que stabilité, progrès et meilleure allocation des ressources sont complémentaires, on pourrait croire que la plus grande stabilité de l'activité économique est souhaitable. Cependant, dans la mesure où il y a un "trade-off" entre une plus grande stabilité et une allocation des ressources moins efficace ou une distribution des revenus moins désirable, il devient essentiel de chercher l'ensemble des opérations du gouvernement qui va ménager l'optimum. Ceci peut vouloir dire, dans certaines sociétés et selon les préférences, plus ou moins de stabilité ou d'égalité des revenus. D'autre part, les idéologies politiques et sociales peuvent aussi limiter l'action de l'État et bloquer ses opérations à un niveau très bas. C'est le cas de l'idéologie libérale du XIX^e siècle.

²³ F. M. Bator, *The Question of Government Spending* (New York, 1960), chap. 2.

et services, les soustrayant par là même au secteur privé (c'est le cas des salaires payés aux fonctionnaires pour des services de travail), ou simplement transférer un pouvoir d'achat de certaines unités à d'autres (c'est le cas des pensions gouvernementales payées à certaines personnes à même les fonds publics).²⁴

On peut donc résumer la situation dans le tableau suivant :

TABLEAU II
Morphologie des dépenses publiques

	consommation de ressources	transferts
Allocation	R ₁	T ₁
Distribution	R ₂	T ₂
Stabilisation	R ₃	T ₃

Voilà une grille qui suffit amplement à notre propos. Elle permet de situer rapidement les activités de l'État comme agent économique en ce qui a trait à ses dépenses. Un appareil analytique complet exigerait en outre une ventilation des rentrées de fonds. C'est seulement à partir de ce couple d'analyses qu'on peut examiner le rôle de l'État dans le développement de l'économie et jauger sa contribution nette à la stabilité économique, l'effet de redistribution de son activité et enfin, l'efficacité avec laquelle il a résolu le problème des besoins collectifs et des besoins sociaux prioritaires tout en maintenant aussi fluide que possible l'opération des mécanismes d'allocation des ressources.

Pour le moment, nous n'entamerons pas l'étude du résidu fiscal des régions et des groupes.²⁵ Nous nous intéressons moins

²⁴ Il doit être clair cependant que les coûts d'administration des politiques de transferts doivent être inclus comme dépenses qui entraînent la consommation de biens et de services.

²⁵ Certains travaux américains ont commencé par établir des estimations du résidu fiscal par région (v.g. L.E. Davis and J. Legler, "The Government in the American Economy, 1815-1902: A Quantitative Study", *Journal of Economic History*, 26 (décembre 1966) : 514-552.). A une répartition régionale d'un agrégat indifférencié, nous préférons un découpage par fonctions pour construire, à partir des comportements

ici au financement de l'État ou à son impact sur l'économie qu'à son fonctionnement comme mécanisme à faire des choix. C'est seulement dans une étape ultérieure que nous étendrons le débat dans ces directions.²⁶ Il est important cependant de poser quelques jalons sur ce terrain plus vaste avant de procéder à notre analyse de la liste civile proprement dite.

III — Économie publique du Bas-Canada : un coup d'œil

Le cadre de référence que nous avons présenté plus haut, n'a pas la prétention d'épuiser l'économie publique concrète du Bas-Canada, mais nous introduit dans l'analyse de sa structure et de son fonctionnement pour la période 1792-1812. Il faut d'abord reconnaître la spécificité de l'organisation du gouvernement bas-canadien au tournant du XIXe siècle. Ainsi, le secteur public se subdivise en deux composantes : le gouvernement civil et le gouvernement militaire. Le premier fonctionne plus ou moins selon le schème déjà exposé : il collecte des taxes ; il dépense pour satisfaire les besoins collectifs et effectuer les ajustements nécessaires à une distribution satisfaisante des revenus et de la richesse ; il ne perçoit pas encore clairement la fonction de stabilisation.²⁷

En ce qui a trait au gouvernement militaire, il s'agit d'une institution curieuse, qui complète le gouvernement civil dans une large mesure. Il s'insère donc lui aussi dans notre schéma. En fait le gouvernement militaire s'occupe *de jure* de procurer à la population un bien collectif : la défense. Comme le Bas-Canada fait partie de l'Empire, cette fonction est financée directement par le gouvernement britannique. Cependant, les dépenses encourues à cette fin (paie des soldats, construction de fortifi-

partiels de l'Etat, une sorte de consolidation qui les engrène. Il nous semble que cette approche a plus de chances de nous faire rejoindre le cœur même des décisions collectives et de donner prise à une analyse des forces qui sous-tendent ces décisions.

²⁶ Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, nous comptons, dans les prochains mois, poursuivre ces analyses au sein d'une étude générale de l'économie publique du Bas-Canada.

²⁷ Toutefois, il lui arrive d'intervenir en ce domaine. Ainsi, ce sont les juges de paix qui déterminent le prix du pain à chaque mois, à Québec, en fonction du prix du blé (voir Sessions de la paix à Québec, Archives de la province de Québec [APQ], QBC-28, t. 42). Aussi : proclamation des gouverneurs contre les exportations de blé en périodes de disette ; etc.

cations, fournitures, etc.) se répercutent fortement sur le fonctionnement de l'économie domestique du Bas-Canada. Bien plus, le gouvernement militaire déborde directement et indirectement ce rôle réduit de pourvoyeur de la défense pour s'adonner à des activités à vocation nettement civile.²⁸ Même si l'Angleterre en défraie le coût, il consomme et consume une somme considérable de biens et de services: d'où son impact décisif sur l'allocation des ressources et la distribution des revenus dans la colonie. En fait, il semble jouer un rôle beaucoup plus important que le pouvoir civil: au moins 80% des dépenses publiques dépendent de lui.²⁹

Mais pourquoi alors triturer exclusivement les opérations du gouvernement civil, si celles-ci ne comprennent qu'une fraction assez faible de l'ensemble de l'économie publique. Si nous voulions décanter le résidu fiscal global des diverses unités à l'intérieur du Bas-Canada, ce serait en effet un exercice peu utile. Cependant, notre propos est d'examiner le fonctionnement de l'économie publique du Bas-Canada; et alors, même l'étude du seul secteur civil peut être fort révélatrice. Nous nous bornerons à celle-ci en attendant que le dépouillement systématique de l'énorme série C, aux Archives publiques du Canada, nous livre les données essentielles à l'analyse des activités militaires.

Vu leur modicité relative, il est facile de sous-estimer la complexité des opérations du gouvernement civil. En réalité,

²⁸ Par exemple, en 1810, le gouverneur Craig court-circuite l'appareil législatif pour faire percer directement une route par l'armée depuis Québec jusqu'à la frontière américaine (la "route de Craig").

²⁹ Hugh Gray estime à 150,000 livres sterling par année la masse salariale de l'armée au Canada, entre 1801 et 1805 (*Letters from Canada* [...] (Londres, 1809), 174), sans compter le coût élevé du logement et de la nourriture. Il faudrait encore y ajouter les dépenses nécessaires à l'érection et au maintien de casernes et de fortifications: sommes qui se gonflent très rapidement après 1805. Vers 1800, elles varient entre 5 et 10,000 livres par année (P. T. White, ed., *Lord Selkirk's Diary 1803-1804* (Toronto, 1958), 227); en 1807, elles se chiffrent à 76,355 livres (Archives publiques du Canada [APC], M.G. 11, Q.107: 176) et, au cours des années suivantes, elles se haussent à des centaines de milliers de livres (*ibid.*, Q.112: 213 *sqq.*). Si on compare ces chiffres avec le total des dépenses du gouvernement civil, qui demeure au-dessous de 50,000 livres durant presque toute la période, on voit mieux l'ordre de grandeur relatif de ces deux composantes.

ce dernier est ainsi structuré que la Législature a le droit d'imposer des taxes et d'en affecter les revenus à des fins précises.³⁰ Cependant, c'est l'Exécutif qui applique ces politiques de dépenses publiques, embauche les fonctionnaires³¹ et contrôle leur travail. Or, durant presque toute la période 1793-1812, les dépenses surpassent considérablement les rentrées de fonds. Le gouvernement de la Grande-Bretagne doit donc éponger le déficit, ce qu'il fait par le truchement du budget militaire de la colonie. Ce procédé alloue à l'Exécutif une grande latitude, voire une indépendance assez marquée vis-à-vis la Législature. En cas de déficit, il n'a pas à quémander des crédits supplémentaires auprès d'elle. Et si elle refuse de le munir des sommes requises pour les fins qu'il juge prioritaires, il peut contourner ou ignorer les volontés du Parlement colonial en utilisant systématiquement cette forme de financement par déficit :³² pratique d'autant plus facile que l'Exécutif et le gouvernement militaire sont généralement très liés.³³ Ce qui explique aussi pourquoi le second in-

³⁰ Dans la mesure évidemment où l'Exécutif y consent et n'exerce pas son droit de veto. D'ailleurs, le Conseil législatif, composé en bonne partie de conseillers exécutifs, doit approuver également les projets de loi de la Chambre d'Assemblée. Mais en matière fiscale, il ne peut prendre l'initiative. D'autre part, le maintien de droits votés par Londres avant 1793 et les revenus des biens de la Couronne (terres, quais et postes du roi) assurent à l'Exécutif une source indépendante et sûre de financement. D'où les efforts répétés de l'Assemblée, après 1810, pour rassembler les taxes sous son seul contrôle.

³¹ La métropole en désigne également un certain nombre, généralement sur recommandation de l'administrateur civil.

³² Toutefois, même l'Exécutif doit faire face à des contraintes qui limitent son autonomie: les pressions de Londres pour une plus grande économie (v.g. APC, M.G. 11, Q.110: 7-8), l'impossibilité d'imposer des taxes ou de dépenser le produit des taxes locales sans le concours de l'Assemblée. Par ailleurs, les administrateurs coloniaux et la métropole s'entendent sur la nécessité de maintenir la colonie dans la dépendance grâce à un déficit systématique (v.g. Milnes à Portland, Québec, le 1er novembre 1800, dans A.G. Doughty et D.A. McArthur, comp., *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1791-1818 [DC II]* (Ottawa, 1915), 257; Portland à Craig, "confidentielle", Londres, 12 septembre 1810, *ibid.*, 415). Nous traiterons de ces questions plus en profondeur dans la prochaine section.

³³ La plupart du temps, l'administrateur civil du Bas-Canada est aussi gouverneur général et commandant en chef des deux Canadas: Dorchester (1792-1796), Prescott (1796-1799), Craig (1807-1811) et Prevost (1811-1815).

tervient parfois directement pour corriger ce qu'il considère comme une anomalie ou une mal-allocation des biens collectifs.³⁴

Le secteur public comprend donc trois ensembles (la Législature, l'Exécutif et le secteur militaire) qui, tout en étant liés, poursuivent des buts parfois parallèles mais souvent divergents. La population bas-canadienne a donc en quelque sorte trois voies pour satisfaire ses besoins collectifs. Fait plus important peut-être, il existe plus qu'une série de besoins sociaux prioritaires pour autant que, ainsi que nous le suggérons, les divers segments du gouvernement fonctionnent selon des normes différentes.

Il est possible de tracer à gros traits l'évolution du gouvernement civil entre 1794 et 1812 à partir de la structure des revenus et dépenses telle qu'on la retrouve dans les comptes publics. Le tableau III montre que les dépenses civiles ont plus que doublé au cours de ces années. De plus, on peut découper assez nettement cette période en trois segments correspondant à des plateaux différents des dépenses publiques. De 1794 à 1799, celles-ci dépassent légèrement les 25,000 livres courant; de 1800 à 1806, elles se haussent aux environs de 40,000 livres, pour dépasser finalement, entre 1807 et 1811, le cap des 50,000 livres. Leur montée prodigieuse, en 1812, est déclenchée par la guerre.³⁵ Il n'est pas sans intérêt de noter que ces sous-périodes correspondent assez bien à celles que nous avons taillées dans l'évolution du volume du commerce international, lors d'un mémoire précédent.³⁶ Il semble donc que les pulsations des divers secteurs de l'économie que nous avons distinguées pour les fins de notre analyse, soient liées ainsi qu'il fallait l'espérer.

En ce qui a trait aux revenus bruts du gouvernement civil, ils ont plus que quintuplé de 1795 à 1812. La progression est ici un peu plus continue, encore que l'on observe des brisures de la tendance en 1798 et en 1809. Dans chaque cas, il s'agit d'un déplacement à la hausse dans le sentier de croissance.

³⁴ V.g. dans le cas de certains canaux ou de la route de Craig (voir note 28).

³⁵ Environ la moitié des dépenses du gouvernement civil, en 1812, est accaparée par la milice (£55.010 c.).

³⁶ G. Paquet et J.-P. Wallot, "Aperçu [...]", 450-452.

Plus intéressant pour notre propos nous apparaît le mouvement du déficit du gouvernement civil. Il tend nettement à décroître tout au long de cette période jusqu'à se résorber entièrement et faire place à un surplus dans les dernières années. Transformation capitale pour l'étude des relations entre les niveaux de gouvernement dans le Bas-Canada, entre la colonie et sa métropole. En effet, on peut considérer ce déficit comme une mesure grossière de la dépendance de la Législature locale vis-à-vis l'Exécutif et le gouvernement impérial. Mesure bien grossière, il faut en convenir: en effet, la réduction du déficit peut tout aussi bien découler de politiques de dépenses publiques inadéquates et imparfaitement corrigées par l'activité discrétionnaire de l'Exécutif que d'une libération effective de la tutelle fiscale. Quoi qu'il en soit, la mesure de corrélation de rang que nous avons calculée prouve qu'il y a amoindrissement significatif du déficit à mesure que la période s'écoule.³⁷ Pour connaître les forces sous-jacentes à cette réduction, il faudrait des ventilations plus fines des recettes et des dépenses publiques.³⁸

TABLEAU III *

*Recettes et dépenses du gouvernement civil du Bas-Canada
1794-1812 (en livres courant)*

	Recettes	Dépenses	Déficit	Surplus
1794	6 518	23 768	17 250	
1795	11 141	26 276	15 135	
1796	18 975	27 225	8 250	

* Source: Le total des recettes de l'Etat a été reconstitué à partir des rapports annuels des rentrées brutes au titre des biens de la Couronne et des diverses lois coloniales et impériales qui prescrivent les diverses taxes et amendes collectées dans la colonie; les dépenses agrègent toute la liste civile officielle ainsi que les coûts du service législatif et du pilotage. Voir *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, de 1795 à 1813. Taux de conversion des monnaies: £9 sterling égalent £10 cours d'Halifax ou courant.

³⁷ Le coefficient de rang de Spearman entre l'ordre des années et la magnitude décroissante du déficit est de .535. Ce coefficient est significatif au niveau de 5%. En d'autres termes, il y a moins de 5 chances sur 100 que l'on obtienne un résultat comme celui que nous avons observé, si en fait les deux variables sont indépendantes, puisque la valeur-seuil au niveau de 5% est de .399.

³⁸ Nous tenterons de poursuivre cette analyse dans un autre mémoire.

1797	13 730	25 999	12 269	
1798	22 360	28 339	5 979	
1799	25 427	28 949	3 522	
1800	20 082	42 148	22 066	
1801	27 167	39 693	12 526	
1802	31 241	43 360	12 119	
1803	32 277	44 683	12 406	
1804	33 633	39 339	5 706	
1805	47 154	42 156		4 998
1806	36 418	42 842	6 424	
1807	35 943	52 666	16 723	
1808	40 609	53 060	12 451	
1809	67 933	51 627		16 306
1810	70 357	60 100		10 257
1811	75 163	59 961		15 202
1812	61 193	114 924**		

Il faut bien souligner qu'il ne s'agit là que d'un déficit apparent. En effet, les chiffres du déficit réel que nous avons dénichés pour quelques années seulement, sont nettement bien plus grands. Cet écart dérive du fait que le budget colonial est amputé d'une partie secrète.³⁹ En effet, Dorchester et ses successeurs départagent les rapports budgétaires en trois sections : (a) les dépenses nécessaires à la bonne gouverne de la colonie, qu'il dépose devant l'Assemblée ; (b) une liste de pensions pour services rendus à l'Empire ; (c) un nombre de salaires et de pensions, notamment aux membres du haut clergé, qui forment une sorte de "liste civile" secrète.⁴⁰ Le déficit réel de la colonie que la Grande-Bretagne doit absorber comprend donc le total de ces trois séries de dépenses moins ce qui est payé par les revenus locaux. En fait, le déficit apparent égale l'excédent des dépenses (a) et (b) sur les revenus de la colonie. Il faut lui additionner les dépenses (c) pour mieux mesurer les coûts réels.

Afin d'illustrer l'écart entre ces sommes, le tableau IV compare le déficit réel, lors des années pour lesquelles nous

** Voir note 35.

³⁹ H. T. Manning, "The Civil List of Lower Canada", *Canadian Historical Review* [CHR], 24 (1943): 28. "The element of secrecy in the Canadian financial problem makes it unlike that of any other colony..."

⁴⁰ H. T. Manning, *op. cit.*, 30-31.

possédons des données, au déficit apparent. Entre 1795 et 1800, la moyenne annuelle du déficit réel s'élève à £13.333 c.; entre 1800 et 1808, à £22.222 c.⁴¹

TABLEAU IV *

*Comparaison du déficit réel et du déficit apparent
du gouvernement civil du Bas-Canada 1794-1808
(en livres courant)*

	déficit apparent	déficit réel
1794	— 17 250	— 19 650
1795	— 15 135	— 19 285
1804	— 5 706	— 22 222
1805	+ 4 998	— 27 780
1806	— 6 424	— 3 336 **
1807	— 16 723	— 22 452
1808	— 12 451	— 30 000

TABLEAU V***

*Liste civile officielle, salaires et pensions dans les dépenses
du gouvernement civil du Bas-Canada 1794-1812
(en livres courant)*

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) (1) en % des dépenses du gouver- nement civil	(6) (4) en % des dépenses du gouver- nement civil
	liste civile officielle	salaires civils	pensions	salaires civils et pensions		
1794	22 207	18 280	2 058	20 338	93,4	85,6

* Sources: Tableau III; P.R.O., C.O.42, 100: 42 *sqq.*, et 101: 293 *sqq.*; APC, M.G.11, Q.112: 223a.

** Erreur de compilation ou du copiste ?

⁴¹ DC II, 257; APC, M.G. 11, Q.113: 223a.

*** Sources: Les données de la liste civile officielle (1) sont tirées des *Journaux de la Chambre d'Assemblée* (1795-1813). Les salaires et les pensions ont été obtenus à partir de la liste civile (1) ainsi que des déboursés pour le service législatif et le pilotage, selon une méthode expliquée dans l'appendice A. Contrairement

1795	24 711	18 801	1 587	20 388	94,0	77,6
1796	25 380	20 258	1 577	21 835	93,2	80,2
1797	24 382	20 325	1 721	22 046	93,8	84,8
1798	26 682	20 405	1 472	21 877	94,1	77,2
1799	27 330	22 279	1 590	23 869	94,4	82,5
1800	40 511	25 674	1 635	27 309	96,1	64,8
1801	37 591	28 524	1 653	30 177	94,7	77,0
1802	41 121	27 323	2 141	29 464	94,8	68,0
1803	40 913	28 563	2 655	31 218	91,6	69,9
1804	36 670	28 639	2 502	31 141	93,2	79,2
1805	39 411	34 527	2 894	37 421	93,5	88,8
1806	40 238	30 214	2 844	33 058	93,9	77,2
1807	49 344	37 891	2 974	40 865	93,7	77,6
1808	45 836	32 408	3 075	35 483	86,4	66,9
1809	46 136	33 657	3 666	37 323	89,4	72,3
1810	54 830	34 393	3 346	37 739	91,2	62,8
1811	54 464	34 400	3 530	37 930	90,8	63,3
1812	102 752	35 665	3 846	39 511	89,4	34,4

En attendant de mieux connaître le détail des dépenses secrètes et des déboursés militaires, il nous a semblé intéressant de comprendre un peu mieux la portion publique de la liste civile. Comme le montre le tableau V, celle-ci engloutit plus de 90 % des dépenses du gouvernement civil. En réalité, l'expression "liste civile" recouvre à peu près, par définition, toutes les dépenses du pouvoir civil d'une colonie.⁴² Dans le présent mémoire, nous nous attacherons plus particulièrement à scruter les composantes majeures de la liste civile, soit les salaires civils et les pensions. Ils comptent pour les deux tiers, voire les quatre

à la liste civile officielle qui inclut presque toutes les dépenses civiles, les catégories (2) et (3) ne retiennent que les salaires civils et pensions. Pour le total des dépenses du gouvernement civil, voir le tableau III. Sur l'ensemble des données, on ne peut que regretter l'étrange imprécision, voire les silences, des histoires politiques et économiques, tant anciennes que récentes.

⁴² Helen Taft Manning, *op. cit.*, 28, note.

cinquièmes des dépenses civiles totales (voir le tableau V). De plus, cette part de la liste civile officielle s'avère nettement la plus fluide, celle qui obéit le mieux aux pressions des divers groupes et qui traduit le plus nettement ce souci d' "avoir part aux places" dont fait mention le grand mémoire de 1815 à lord Bathurst.⁴³

Cette section des dépenses du gouvernement civil formée par les salaires et les pensions, que nous considérerons comme la résultante plus ou moins satisfaisante du multilogue social entre les groupes,⁴⁴ nous incitera à nous demander si la grande "docilité" de l'Assemblée sur les questions d'argent avant 1810⁴⁵ ne camoufle pas une hiérarchie de conflits et de tensions qui sous-tendrait une sorte d'armistice social autour du problème de "la part aux places".

Cet ensemble de dépenses du gouvernement civil a aussi le mérite de correspondre dans ses deux sections aux deux grandes classes de dépenses publiques que nous avons retenues aux fins d'analyse (voir tableau II). Les salaires civils "consument" des ressources, alors que les pensions les transfèrent simplement de certains agents économiques vers d'autres.⁴⁶ Notre analyse quantitative des sections V et VI tentera de cerner, au cœur de ces conflits évoqués dans la section IV, les composantes régionales,

⁴³ *Ibid.*, 26.

⁴⁴ Voilà l'idée centrale de la section IV de ce mémoire: derrière la formalisation de notre cadre de référence, elle cherchera l'ensemble des motivations diverses qui se chevauchent et le processus par lequel une institution comme la liste civile devient l'espace-lieu autour duquel se crispent les conflits entre groupes. Nous avons d'ailleurs posé clairement ce problème dans les sections qui précèdent.

⁴⁵ "Until 1810 the Assembly of Lower Canada was in matters of finance the most docile of all colonial bodies." (Helen Taft Manning, *op. cit.*, 31).

⁴⁶ Etant donnée la structure des finances publiques du Bas-Canada, on peut dire que la redistribution se fait en partie des citoyens de la Grande-Bretagne vers certains groupes de citoyens canadiens. En effet, la métropole finance le déficit civil. Par ailleurs, dans la liste civile secrète, elle distribue des pensions et des sinécures à des sujets anglais. On voit la complexité de ce réseau de patronage.

ethniques et sociales des politiques de salaires et de pensions ainsi que le mécanisme qui semble régir cette redistribution.⁴⁷

(à suivre)

GILLES PAQUET

Carleton University

JEAN-PIERRE WALLOT

Musée national de l'homme

⁴⁷ Bien que notre intérêt se porte davantage sur les objectifs de distribution de l'Etat (voir tableau II), nous aurons aussi plusieurs occasions de nous arrêter sur les objectifs d'allocation et de stabilisation du gouvernement canadien. Le paiement des salaires civils et des pensions correspond en effet à l'allocation de ressources pour la satisfaction de besoins collectifs et de besoins sociaux prioritaires sur lesquels l'accord ne se fait pas souvent. Quant au souci de stabilisation, il est moins bien ancré dans les plans du gouvernement d'alors; et par conséquent, cet objectif sera moins évident dans la politique d'emploi et de pensions. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus haut, ce souci n'est pas complètement absent du cadre de référence des "définisseurs de situations". Dans le cas des salaires civils et des pensions, nous serons donc renvoyés aux diverses branches de l'économie publique. Dans un autre mémoire que nous préparons sur les finances publiques du Bas-Canada, nous aurons l'occasion de fouiller davantage ces problèmes.